

Composition du gouvernement Fillon (14 novembre 2010)



Luc CHATEL

Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative :

Le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en faveur de l'accès de chacun aux savoirs et du développement de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire, et en faveur de la jeunesse et du développement de la vie associative.

Il veille, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

[Décret relatif aux attributions](#)



Jeannette BOUGRAB

Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative chargée de la jeunesse et de la vie associative

Mme Jeannette Bougrab, secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de la Vie associative, connaît de toutes les affaires, en matière de jeunesse et de vie associative, que lui confie le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, auprès duquel elle est déléguée.

[Décret relatif aux attributions](#)



Chantal JOUANNO : Ministre des sports

Le ministre des Sports prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative aux activités physiques et sportives et à la pratique des sports.

A ce titre, il élabore et met en œuvre, en liaison avec les ministres intéressés, la politique du Gouvernement en faveur du développement de la pratique sportive. Il coordonne les actions menées dans ce domaine lorsqu'elles relèvent de plusieurs départements ministériels.

[Décret relatif aux attributions](#)